



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Etablissements : Yvelines

Question écrite n° 12304

### Texte de la question

M Alain Jonemann appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la réponse publiée au Journal officiel du 13 mars 1989 à la question écrite n° 6977 concernant le transfert du lycée agricole et horticole de Versailles à Saint-Germain-en-Laye. Il précise que les élèves « pourront, en effet, poursuivre leur scolarité dans l'enseignement agricole dans les meilleures conditions ». Or, il apparaît que, pour la prochaine rentrée scolaire, un important déficit en heures-professeur est prévu. Les représentants des parents d'élèves s'inquiètent d'une telle situation et demandent que soient dégagés les postes nécessaires et suffisants pour que les élèves suivent une scolarité complète tant en ce qui concerne les matières générales que les matières spécifiques. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le transfert des classes du lycée d'enseignement professionnel agricole de Versailles au lycée agricole et horticole de Saint-Germain-en-Laye a donné lieu à un examen approfondi des nouveaux besoins pédagogiques, recensés dans cet établissement. C'est ainsi que les 6,5 postes implantés à compter de la prochaine rentrée scolaire devraient permettre d'assurer, dans de bonnes conditions, l'enseignement dans l'ensemble des classes du lycée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jonemann Alain](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12304

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1989, page 1972